

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

Le 25 juin 2025 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
18/06/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	19	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FOURGOUS Anne-Marie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine.

Procurations :

DELBOSC Jean-Pierre à CABROL Christian.
FERAL Sophie à ACACIO Nathalie.
IMBERNON Marie à RESSEGUIER Nadine.

SENEGAS Michel à FUERTES Victor.

Excusé :

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

N° 2025-027 Modification des statuts du Grand Narbonne, communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire,

- Rappelle les textes suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 5216-5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique », et notamment son article 13

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et simplification),

Vu l'arrêté n°MCLI-INTERCO-2024-323 du 25 novembre 2024 du Préfet de l'Aude portant modification des compétences du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en date du 20 mars 2025,

Les lois susvisées ont impacté les intercommunalités en modifiant sensiblement l'organisation des compétences du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, notamment sur le levier de l'intérêt communautaire.

Il convient en premier lieu de procéder à un certain nombre de mises en conformité des statuts du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération par rapport à l'incidence de ces dernières lois.

Il convient également, de préciser les périmètres et contenus de compétences pour tenir compte de la jurisprudence et éviter des ambiguïtés sources de contentieux (compétences pompes funèbres, GEMAPI, eau, actions culturelles).

Il convient enfin, d'adjoindre des compétences pour tenir compte de l'évolution des problématiques auxquelles le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération est en capacité d'apporter des réponses pour optimiser l'action publique concertée sur le territoire communautaire au service de ses habitants :

- en matière de convention territoriale globale,
- en matière de défense extérieure contre l'incendie,
- en matière d'enseignement supérieur.

- **CONSIDERANT** les adaptations ci-dessus mentionnées à apporter Communauté d'Agglomération, conformes à son évolution.

- **PROPOSE** au Conseil Municipal d'adopter les statuts modifiés (annexés à la présente délibération), tels que proposés par la délibération du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en date du 20 mars 2025.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les statuts modifiés joints en annexe du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, conformes à son évolution, tels que proposés par la délibération du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en date du 20 mars 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT

